

AVIS D'INTÉRÊT

Candidature pour siéger au comité des usagers du programme Dépendance

Nous vous invitons à consulter le document ci-joint Profil de compétences pour vous aider à remplir le formulaire.

Coordonnées

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Lieu de travail : _____

Quelles sont vos motivations à vous impliquer bénévolement?

Avez-vous des compétences particulières?

Comment avez-vous entendu parler du comité?

Votre avis d'intérêt doit être transmis, par courrier ou courriel, à :

M. René Forgues

Comité des usagers Centre de réadaptation en dépendance / Centre Normand

1, 9^e rue

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9

Courriel : 08.cierrat.cu.centre.normand@ssss.gouv.qc.ca

819 764-5131 poste 49227

PROFIL DE COMPÉTENCES

MEMBRES COMITÉ DES USAGERS - COMITÉ DE RÉSIDENTS

HABILETÉS OU QUALITÉS PERSONNELLES

- Démontrer de l'intérêt pour les fonctions et les activités du comité des usagers ou du comité de résidents et la défense des droits;
- Travailler en équipe (objectivité, écoute, discrétion);
- Savoir communiquer;
- Avoir un sens critique (analyser, mesurer, valider).

ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITÉS

- Respecter la confidentialité;
- Assister aux rencontres;
- Faire preuve de tact et de courtoisie;
- Prendre connaissance et signer le code d'éthique et de conduite;
- Prendre connaissance des règles de fonctionnement du comité;
- Accepter de suivre la formation de base *Comment bien jouer son rôle au sein d'un comité*;
- Être disponible pour recevoir toute autre formation (colloque).

FONCTIONS DES COMITÉS

Comité des usagers

- Renseigner l'utilisateur sur ses droits et ses obligations;
- Promouvoir et évaluer la qualité des conditions de vie des usagers;
- Défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers;
- Accompagner et assister un usager qui souhaite porter plainte;
- Veiller au bon fonctionnement des comités de résidents.

Comité de résidents

- Renseigner le résident ou l'utilisateur sur ses droits et ses obligations;
- Promouvoir et évaluer la qualité des conditions de vie des résidents;
- Défendre les droits et les intérêts collectifs des résidents.